



DEPARTEMENT DU GARD

VILLE  
DE

**BELLEGARDE**  
SERVICES TECHNIQUES

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
Liberté – Egalité – Fraternité

Bellegarde 15 novembre 2022

## ARRETE DU MAIRE

N° ST 2022 – 178

**OBJET : AUTORISATION DE VOIRIE  
POLICE DE ROULAGE**

**Le Maire de la commune de BELLEGARDE,**

- ☒ **Vu** les articles L. 2212-1 et 2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.
- ☒ **Vu** la demande formulée par l'entreprise GLTP – 30127 BELLEGARDE
- ☒ **Considérant** des travaux de dépose câble ENEDIS – 51 rue de Saint Gilles – 30127 BELLEGARDE

### ARRETE

**ARTICLE 1 :** L'entreprise GLTP est autorisée à circuler au 51 rue de Saint Gilles les 22 et 23 novembre 2022 afin de réaliser les travaux prévus.

**ARTICLE 2 :** Le stationnement sera interdit, ainsi que la circulation au fur et à mesure de l'avancement des travaux, compte tenu de la présence des engins et des véhicules.

**ARTICLE 3 :** Toutes les signalisations nécessaires (« Stationnement Interdit » « Circulation interdite » « Déviation » ...) seront mises en place par le pétitionnaire selon l'avancement du chantier, aux distances réglementaires imposées.

**ARTICLE 4 :** Le pétitionnaire est dans l'obligation de restituer la chaussée propre et sans encombre pour les usagers après son départ.

**ARTICLE 5 :** Monsieur le Commandant de la brigade de gendarmerie, Messieurs les agents de police municipale sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- ☒ Publié sur le site de la commune ([www.bellegarde.fr](http://www.bellegarde.fr))
- ☒ Transmis au pétitionnaire, à la brigade de gendarmerie, à la police municipale, aux services techniques municipaux.

Publié le, 17 novembre 2022



Le Maire,

Juan MARTINEZ